



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du mercredi 12 octobre 2018

Date de convocation du Conseil municipal : 2 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Leyment, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Marilyn BOTTEX, Maire.

Présents : Mmes M. BOTTEX, L. BEAU-GUYAT, E. PANAYE ; Messieurs, N. BARBERIE, P. BEAU, Y. RIGAUD, J. GROS ; E. VIOLLET ; J. MARTRA, M. MONFLIER

Absents excusés : M-L MUNOZ (a donné procuration à Nicolas BARBERIE), S. SIBERT

Absents : D. REYMOND, E. CHARAVIT.

M. Patrick BEAU est nommé secrétaire de séance

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Signature de la convention de mutualisation de police municipale
- Indemnités du Trésorier principal
- Actes de télétransmission et choix du gestionnaire
- Remboursement carte grise

Elle demande d'annuler le premier point de l'ordre du jour concernant la délégation de signature de conventions ;

Elections : Madame le maire présente la nouvelle loi n°2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur la liste électorale qui précise notamment qu'une commission de contrôle remplaçant la commission administrative existante doit être mise en place. Dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil municipal lors du dernier renouvellement, cinq conseillers (3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers de la liste minoritaire) doivent être nommés au 10 janvier 2019. Les conseillers municipaux sont invités à faire part de leur décision au plus tôt.

Chemin des Carrières

Eclairage public : création de deux points lumineux chemin des Carrières

Madame le Maire explique que les riverains du chemin des Carrières ont demandé que la voie soit équipée de deux éclairages publics. La commune va demander des devis à différents électriciens. Ces mêmes habitants souhaiteraient également que cette partie du chemin de Carrières soit fermée à la circulation pour des raisons de sécurité. Cette demande sera étudiée notamment avec le service des routes du Département.

Vente d'une parcelle à APRR pour l'agrandissement du bassin de rétention : détermination du prix de vente

Dans sa réunion du 18 mai 2018 le Conseil municipal avait validé la vente d'une partie (1531m²) de la parcelle communale ZL43. Le montant a été estimé par le Service des Domaines à 585.85€, le Conseil municipal valide cette vente pour ce montant à la société APRR.

Déploiement du Réseau Départemental d'Alerte (RDA) : signature de la convention d'occupation des lieux avec le SDIS : dans le cadre du déploiement du Réseau Départemental d'Alerte (RDA) la commune met à disposition du SDIS la toiture de la caserne des pompiers de Leyment pour y installer l'équipement nécessaire (tube radio et antenne omnidirectionnelle d'une hauteur de 260cm). Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme : modification du zonage pour l'aménagement d'une carrière en vue d'une installation de stockage de déchets inertes ISDI :

Madame le Maire rappelle le projet d'installation d'une carrière pour le stockage de déchets inertes au lieu-dit « les Carrières ». Elle explique que le Plan Local d'Urbanisme doit être modifié en ce qui concerne la zone NC afin d'y autoriser explicitement les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ISDI) sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD).

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme et valide le devis du cabinet 2BR qui s'élève à 3250 € HT somme qui sera compensée par la société FAMY, porteuse du projet.

Demande de subvention pour le rachat du futur local commercial à LOGIDIA

Dans le cadre du projet HAISSOR - Centre village » la mairie a déposé une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'acquisition du bail commercial (le reste des constructions étant financé par LOGIDIA). Le montant prévisionnel de cette surface commerciale s'élève à 228 788€. Une convention ou contrat entre la commune et Logidia doit être signé afin de formaliser cette cession. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

Nuisances du container à verre Place de la Combe

Madame le Maire présente à l'assemblée le courrier de Monsieur Jean-Philippe SALORT et Madame Patricia BLANC, habitant Place de la Combe, concernant les nuisances sonores subies par les riverains des containers à verre. Madame le Maire propose de faire une demande pour déplacer ces containers place de la Mairie à côté du container à vêtements. Le Conseil municipal valide cette décision.

Proposition de locations de parcelles communales

Madame le Maire explique que la commune a reçu plusieurs demandes de location pour des parcelles communales attenantes aux propriétés des demandeurs. Ces terrains sont soit classés en zone de jardins soit en zone à lotir et ne sont pas utilisés actuellement. Le Conseil municipal accepte de louer ces parcelles selon le tarif déjà appliqué pour d'autres baux de jardins soit 12€ les 100m² à l'année.

Modification des statuts du Syndicat Mixte du centre nautique Bugey-Côtière : Madame le Maire explique que la dissolution au 31/12/2016 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Albarine, membre du Syndicat Mixte du centre nautique Bugey Côtière a eu des conséquences sur les statuts du syndicat notamment avec le retrait de l'ensemble des communes de la communauté de communes et le souhait pour les communes la composant d'adhérer (à l'exception des communes d'Évosges et Hostiaz). Les statuts ont dû être réécrits pour les raisons suivantes :

- Le syndicat mixte du centre nautique du Bugey Cotière est devenu un syndicat à vocation unique
- Les communes précédemment membres de la CC de la Vallée de l'Albarine (à l'exception des communes d'Évosges et Hostiaz) ont sollicité leur adhésion.
- Les règles de contribution financière des membres : le taux de participation de chaque commune doit être redéfini.

Le Conseil municipal valide ces nouveaux statuts.

Tarifs de la cantine : Madame le Maire propose de créer deux nouveaux types de tarifs complémentaires pour les repas de la cantine : le premier pour les instituteurs qui souhaitent manger sur place et le second pour les enfants dont les parents n'ont pas réservé de repas et que la cantine doit pendre en charge à la dernière minute.

Le Conseil municipal valide les tarifs suivants : 3.70€ pour le repas des instituteurs et 10€ pour les parents qui n'ont pas inscrit leur enfant à temps.

Tarifs du Centre de loisirs

Madame le Maire rappelle que pour donner suite au rétablissement de la semaine des 4 jours d'école, le tarif à l'heure doit être de nouveau utilisé pour les mercredis au centre de loisirs ; par ailleurs, la Caisse d'allocations Familiales a demandé qu'un tarif à la demi-heure puisse également être appliqué : Madame le Maire fait part au Conseil de la proposition suivante :

**Accueil périscolaire matin et soir
(le soir au-delà de 17h30 : facturation de la demi-heure)**

| | |
|----------------------|------------------|
| Quotient jusqu'à 950 | QF>951 |
| Tarif horaire | Tarif horaire |
| 1.30€ de l'heure | 1.50€ de l'heure |

Accueil périscolaire du mercredi

Leymentais

| | Tarif horaire | Tarifs ½ heure |
|-------|---------------|----------------|
| F<950 | 1.80€ | 0.90€ |
| F>951 | 2.00€ | 1.00€ |

Extérieurs à la commune

| | Tarifs horaire | Tarif ½ heure |
|-------|----------------|---------------|
| F<950 | 2.00 € | 1.00€ |
| F>951 | 2.20 € | 1.10€ |

Le tarif demi-heure est appliqué sur le temps d'accueil et de départ échelonné de 7h30 à 9h et de 17h30 à 18h30 - Coût du repas : 2.70€ - Le goûter est pris en charge par le centre.

Accueil extra-scolaire (vacances scolaires)

Leymentais

| | Tarif horaire | Tarifs ½ heure |
|-------|---------------|----------------|
| F<950 | 1.80€ | 0.90€ |
| F>951 | 2.00€ | 1.00€ |

Extérieurs à la commune

| | Tarifs horaire | Tarif ½ heure |
|-------|----------------|---------------|
| F<950 | 2.00 € | 1.00€ |
| F>951 | 2.20 € | 1.10€ |

Aide aux vacances (uniquement sur présentation du document de la CAF)

| Quotient familial | De 0 à 450€ | De 451 à 660€ | De 661 à 765€ |
|-------------------|-------------|---------------|---------------|
| Aide journalière | 8.00€ | 6.50€ | 5.00e |

Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain (CAF) ou de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) sont prises en compte.

RIFSEEP

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a délibéré les 22 juin 2016 et 6 octobre 2017 sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) mis en place pour la fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale. Pour rappel, il se compose actuellement d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE). Elle se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Elle souhaite maintenant mettre en place le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel. Le Conseil municipal valide cette décision.

Référent SR3A

Madame le Maire explique que les statuts du Syndicat de Rivière d'Ain et de ses affluents (SR3A) prévoient que chaque commune de son périmètre désigne un référent issu du Conseil municipal. Celui-ci sera invité à participer à des assemblées territoriales, par secteur géographique ou bassin versant.

Eric Viollet se porte candidat ainsi que Patrick Beau (comme « suppléant »)
Le Conseil municipal valide ces candidatures.

Coupes de bois

Yves RIGAUD propose la vente de coupes de bois aux particuliers et demande en premier lieu, de solliciter les habitants de Leyment afin de pouvoir déterminer avec l'ONF les endroits où pourront se faire ces coupes ; prix de la coupe : 110€.

Police municipale

Madame le Maire explique que Les communes de Saint-Denis en Bugey, Saint-Maurice de Rémens et Leyment, de par la continuité de leur territoire, peuvent mutualiser l'intervention d'un service de Police Municipale dans le cadre du dispositif de mise en commun de l'agent de police municipale, tel que le prévoit le code de la sécurité intérieure.

Le policier municipal interviendra 2h par semaine sur la commune qui s'engage à verser une somme annuelle de 3250€ à la commune de St Denis en compensation plus le remboursement des frais kilométriques engendrés.

Indemnités du Trésorier principal

Le Conseil municipal décide d'allouer à Monsieur Christian LAMUR comptable du Trésor, la somme de 412.06€ dans le cadre des indemnités de conseil pour l'année 2018.

Actes de télétransmission et choix du gestionnaire :

Madame le Maire explique que dans le cadre de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture, et après une consultation effectuée par le Centre de Gestion dans le cadre du code des marchés publics, la société DOCAPOST a été retenue pour être le tiers de télétransmission. Madame le maire et Madame Marie-Annick VACHER sont désignées responsables de la télétransmission.

Carte grise

Madame le maire rappelle que suite au don du véhicule pour les pompiers par la commune de Sault-Brénaz, la commune a dû faire la demande de changement de carte grise. Le système informatique ne permettant pas aux communes de faire leur demande en ligne en payant par virement administratif, Madame le Maire s'est rendue chez Feu vert qui s'est chargé de la demande et lui a facturé ce service pour 27.90€, plus le montant de la carte grise soit au total 206.66€. Madame le maire ayant avancé les fonds, le Conseil municipal autorise le remboursement de cette avance.

Questions diverses

Le premier Adjoint, Monsieur Rigaud, a reçu un courrier de Monsieur Le Préfet de l'Ain validant la poursuite de son mandat, comme l'autorise la réglementation, sur la commune de Leyment malgré son déménagement.

Madame Beau-Guyat remet à Madame Le Maire un don de 48,00 € offert par les exposants de la journée « Un Temps Zen » en dédommagement des frais d'électricité, eau...

Une réunion des élus avec Monsieur Marcel Duquesne a eu lieu pour décider de la mise en place de jeux éducatifs le long du sentier pédagogique de l'écureuil afin de l'agrémenter.

Madame le Maire informe le conseil que, suite à des demandes, le marché de Noël aura de nouveau lieu cette année. Il se tiendra le samedi 8 décembre après-midi. Les associations sont invitées à participer aux animations, effectuer des démonstrations, etc...

La séance est levée à 21h50

Le Maire

M. BOTTEX

